

Quatre cent cinquième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 23 mars 2016, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
WOTTON	Mme Katy St-Cyr
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Aménagiste	M. Philippe LeBel
Coordonnatrice	Mme Dominique Desautels
Chargée de projet en environnement	Mme Karine Thibault
Conseiller au développement économique secteur commerce et service	M. Alain Blanchet

Trois citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2016-03-9473

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en retirant le point 19.2 Appel à candidatures poste de géomaticien.

Adoptée.

2016-03-9474

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2016

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2016, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Aucun sujet.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDE DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Claude Messier informe les membres du conseil qu'à la Ville de Québec la production de boues d'épuration est incinérée et les cendres sont enfouies à St-Ferréol-les-Neiges. Ces cendres sont fortement toxiques, peu de lieu d'enfouissement sont enclin à les accepter. Il mentionne que des redevances d'environ 100 000 \$ sont remises à la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges par la Ville de Québec permettre de se débarrasser des boues.

Dans le dossier du PGMR de la Ville de Québec, cinq assemblées publiques ont eu lieu. Lors de l'une de ces assemblées, l'organisme Englobe a déposé un mémoire et une argumentation pour exposer leur projet qui traite, entre autres, de l'acheminement de matières résiduelles fertilisantes (MRF) vers les haldes d'Asbestos.

M. Gilles Messier mentionne qu'il a assisté aux deux assemblées publiques pour le PGMR de la MRC des Sources. Il a fait part de son inquiétude quant aux matières déposées sur les haldes dont on ne connaît pas la composition ni la provenance.

M. Claude Messier rappelle aux élus qu'au début des années 2000, Cascade a fait transporter ses boues d'usine de désencrage sur les haldes. Le ministère de l'Environnement leur avait exigé de faire des tranchées chaque côté afin de retenir les liquides provenant de ces boues et il se questionne sur les exigences pour ces MRF municipales. Il confirme que des boues provenant de quelques villes du Québec sont déposées sur les haldes. Aussi, il mentionne que les camions ne passent pas sur les balances du contrôle routier ce qui affecte l'état de nos routes. Il conclut en informant que des chargements de ces boues sont faits de nuit et sans surveillance.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – mars et avril 2016

Le calendrier des rencontres pour les mois de mars et avril 2016 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

MRC DES PAYS D'EN HAUT – CONSIGNE ÉLARGIE

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui.

2016-03-9475

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;

QUE le conseil de la MRC des Sources encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

RAVIR – DEMANDE DE MEMBERSHIP

Les membres du conseil de la MRC des Sources conviennent de ne pas adhérer à titre de membre-ami de l'organisme RAVIR. Toutefois, la MRC des Sources compte soutenir les organismes du territoire par des participations aux activités de ceux-ci.

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ, DU 29 MAI AU 4 JUIN

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Semaine de la municipalité 2016 se tiendra du 29 mai au 4 juin prochain. Cette fête du milieu municipal a pour objectif de faire connaître les nombreux services et activités offerts aux citoyens, et de favoriser les échanges entre les administrations municipales et la population.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

SUIVI PROJET PAVILLON DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil qu'à la suite de la finalisation du chantier de la rénovation du chalet d'accueil du Parc régional du Mont-Ham, le coordonnateur aux équipements récréotouristiques de la MRC des Sources a présenté l'état d'avancement du déménagement de la Corporation du Mont-Ham dans ses nouveaux locaux ainsi que l'état d'avancement des correctifs au niveau de la liste de déficiences de l'entrepreneur. Les sommes accordées par le conseil de la MRC lors de la précédente séance seront utilisées, entre autres, pour la réalisation du comptoir d'accueil, le plancher et le réaménagement extérieur post-travaux.

CENTRE TOURISTIQUE RÉGIONAL

SUIVI CIRCUIT SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE, 3^E ÉDITION, 17 ET 18 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil qu'à titre d'information, le comité touristique, ainsi que le sous-comité responsable de la coordination du Circuit des Saveurs et Savoir-faire de la MRC des Sources ont convenu d'aller de l'avant, en 2016, avec une 3^e édition de l'événement qui se veut une vitrine importante pour les agriculteurs et artisans de la MRC pour faire connaître la qualité et les talents des gens d'ici. Le MAPAQ a déjà confirmé son appui pour cette 3^e année et nous sommes en attentes de confirmation des autres partenaires. Le «rendez-vous de l'automne» est aussi une promotion jumelée du Parc régional du Mont-Ham et du Centre touristique des Sources.

PISTE CYCLABLE

RETOUR DE LA SUBVENTION À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de l'annonce du retour de l'argent pour l'entretien de la Route verte présentée dans le budget du ministre Carlos Leitao, le 17 mars 2016. Un montant de 10,5 millions \$ est prévu pour les cinq prochaines années. La somme annoncée pour l'entretien fait partie d'un montant total de 50 millions \$ injecté dans la Route verte d'ici 2026, notamment pour améliorer la sécurité du parcours qui traverse la province.

LOISIRS

2016-03-9476

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP 2016-2017 ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) en date du 11 mars 2016 sollicitant la MRC à poursuivre son membership pour l'exercice 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit sur le développement de la pratique du sport pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit à titre d'organisme subventionnaire pour une partie du salaire du coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs de la MRC (5 000 \$ par année) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son membership avec le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'exercice 2016-2017;

QUE la MRC des Sources désigne M. Pierre Therrien et M. Sylvain Valiquette pour la représenter, afin de participer aux activités corporatives du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et pour y exercer un droit de parole et de vote;

QUE la cotisation de 135 \$ soit prise à même le poste budgétaire «Abonnement».

Adoptée.

TOURISME ET CULTURE

Aucun sujet.

COMMUNICATIONS

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**RURALITÉ**

2016-03-9477

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS / FDT – FONDS LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : Unité sanitaire permanente à Saint-Georges-de-Windsor

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

(Projet 37-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet 37-2015 *Unité sanitaire permanente à Saint-Georges-de-Windsor* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor répond à l'objectif *Mise en valeur du territoire et des communautés de la MRC* de la Stratégie de développement territorial de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit l'*Amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population de la MRC des Sources* par l'action *Favoriser l'accessibilité à une offre diversifiée de loisirs et de culture*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 000 \$ effectuée par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre du FDT – Fonds local Saint-Georges-de-Windsor 2015-2016 pour un projet totalisant 14 162,85 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mise en valeur de la halte routière des Horizons, une des portes d'entrée de la MRC, en offrant des installations sanitaires écologiques, avec table à langer, et accessibles aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor au FDT - Fonds local Saint-Georges-de-Windsor représente 70 % du projet;

CONSIDÉRANT que la résolution 2015-227 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor recommande l'acceptation de ce projet au FDT – Fonds local Saint-Georges-de-Windsor, représentant 70 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources accepte le projet 37-2015 *Unité sanitaire permanente à Saint-Georges-de-Windsor* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 10 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 000 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2016-03-9478

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS POUR LA GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – FONDS LOCAUX

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la Stratégie de développement territorial de la MRC des Sources qui prévoit la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, de laquelle découle la mise en œuvre de fonds locaux destinés à chaque municipalité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC des Sources seront responsables de sélectionner les initiatives à financer par le biais de leur fonds local respectif, le tout conformément à la politique d'investissement qu'elles auront adoptée et déposée à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources sera responsable de la gestion et de l'administration des fonds locaux;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à la gestion du fonds local sera conclue avec chaque municipalité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente relative à la gestion du fonds local est conforme aux attentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources conclue une entente relative à la gestion du fonds local avec chacune des municipalités qui déposera à la MRC sa politique d'investissement dûment adoptée;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente définissant les modalités de gestion et de reddition de comptes qui s'y rattachent.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-03-9479

PLAN NUMÉRIQUE TERRITORIAL

CONSIDÉRANT que l'étude d'opportunité de la filière des technologies de l'information et des communications (TIC) pour la MRC des Sources réalisée par la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton recommandait l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action numérique territorial concerté, structuré et financé ;

CONSIDÉRANT que les constats de cette étude d'opportunité se retrouvent au cœur de la Stratégie de diversification de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le Plan numérique territoriale (PNT) permettra de doter les acteurs de la MRC des outils et des connaissances nécessaires pour être en mesure de saisir de manière créative et proactive, les différentes occasions sectorielles et transversales qui s'offrent au milieu, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la MRC et de contribuer au dynamisme de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la première phase du Plan numérique territoriale (PNT) a été réalisée en vue de permettre d'approfondir les connaissances des enjeux liés aux TIC sur le territoire, d'écrire et de diffuser une première version, d'animer une mobilisation intersectorielle et de créer un comité directeur mandataire du PNT ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du Plan numérique territoriale (PNT) s'articulera autour de quatre axes stratégiques considérés comme prioritaires pour le milieu soit :

- Inclusion numérique et culture numérique ;
- Vitalité économique ;
- Dynamisme organisationnel ;
- Promotion du territoire.

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec se dotera d'une Stratégie numérique ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre Plan numérique territoriale (PNT) offrira un atout supplémentaire dans la consolidation, le développement et la diversification économique de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que la présentation de la démarche du Plan numérique territoriale (PNT) et le dépôt de la version finale de ce dernier à l'atelier des maires du 9 mars 2016 confirme la nécessité de mettre en œuvre le PNT.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le plan numérique territorial de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2016-03-9480

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ANALYSE DE LA DEMANDE DE LA VILLE DE DANVILLE À L'EFFET DE MODIFIER LES ACTIVITÉS AUTORISÉES DANS L'AFFECTATION MINE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 21-2016 *Projet de développement route 255 – Demande de modification de l'affectation de la zone I12 au Schéma d'aménagement de la MRC des Sources* lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville ayant eu lieu le 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 28 janvier 2016 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 21-2016;

CONSIDÉRANT que la demande de modification concerne le développement d'un projet de création d'un éco-parc industriel conventionnel et aéroportuaire ;

CONSIDÉRANT que l'affectation mine du Schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Sources ne permet pas de telles activités ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du processus de modification d'un schéma d'aménagement, l'article 53.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) précise que le ministre doit donner son avis sur la conformité de la modification proposée en se basant sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, le 8 mars 2016, le Comité d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné la demande de modification du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que le Comité d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Sources considère qu'elle n'a pas tous les éléments nécessaires pour développer l'argumentaire permettant de justifier la modification du Schéma d'aménagement auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Sources d'aménagement a colligé l'ensemble de ses questionnements et demandes de précisions dans le document intitulé : «Analyse de la demande de modification du Schéma d'aménagement révisé par la Ville de Danville» ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Adopte le document d'analyse intitulé : «Analyse de la demande de modification du Schéma d'aménagement révisé par la Ville de Danville»;
- Achemine ce document à la Ville de Danville dans le but d'obtenir plus de précisions sur ce projet de développement.

Adoptée.

2016-03-9481

PADF – APPEL À PROJETS ESTRIENS – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DE PROJETS, MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aménagement durable des forêts* a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon

à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aménagement durable des forêts* permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités prévues au *Programme d'aménagement durable des forêts* est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population;

CONSIDÉRANT que l'article 17.22 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à une municipalité régionale de comté la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3° de l'article 12 de cette loi;

CONSIDÉRANT que le MFFP souhaite déléguer aux délégataires une partie de la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*;

CONSIDÉRANT que le 27 janvier 2016, l'ensemble des MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont signé l'entente du *Programme d'aménagement durable des forêts* avec le MFFP;

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie, par la résolution TME-2015-09-30-05 : Entente de délégation concernant le PADF, la MRC du Granit a été désignée responsable de l'administration de l'entente et qu'elle s'est engagée à coordonner le *Programme d'aménagement durable des forêts* avec les MRC du Haut-Saint-François et des Sources;

CONSIDÉRANT que le 5 février 2016, à la demande du MFFP, la MRC du Granit annonçait le lancement de l'appel à projets du *Programme d'aménagement durable des forêts* pour la région estrienne auquel y était attaché les critères de financement et d'admissibilité des projets;

CONSIDÉRANT que le 4 mars 2016 était la date limite de réception des projets;

CONSIDÉRANT que le 7 mars 2016, la MRC du Granit a reçu, de la part du MFFP, la liste des projets admissibles au *Programme d'aménagement durable des forêts*;

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2016 a eu lieu la rencontre de priorisation des projets pour l'Estrie à laquelle assistaient deux représentants de la MRC du Granit, un représentant de la MRC du Haut-Saint-François et un représentant de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les projets du tableau suivant ont été retenus pour financement :

Promoteur	Titre du projet	Demande au PADF
Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn	Étude d'ingénieur pour la réfection de ponts sur des routes multiusages en terres publiques	20 000,00 \$
Service intégré du bois (SIB)	Réalisation d'une carte interactive et d'un schéma interactif sur le réseau de création de valeurs des chaînons de la filière forêt et bois	5 774,73 \$

CLD de la MRC du Haut-Saint-François (HSF)	Développement des échanges industriels dans la filière forestière du HSF	12 000,00 \$
Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie	Identification des massifs forestiers de bois mature	12 490,00 \$
Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie	Évaluation des besoins prévisionnels en main-d'œuvre et en machinerie forestière	10 000,00 \$
Association forestière du sud du Québec	Culture et relève forestière	73 479,00 \$
Centre de formation professionnelle du Granit	Relève forestière, formation et sensibilisation	24 000,00 \$
TOTAL		157 743,73 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources recommande que les projets retenus par le comité de sélection soient financés et que la MRC du Granit accorde l'aide financière nécessaire à leur réalisation.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

2016-03-9482

CONFORMITÉ DES DEMANDES D'AIDE À L'HABITAT DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des Programmes d'amélioration de l'habitat dont l'aide à domicile (PAD) et RénoRégion (PRR);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a pour mandat de vérifier la conformité des demandes et de les recommander ou non au conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif qui a eu lieu le 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers de la programmation 2015-2016 (tableaux suivants) selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leurs acceptations aux membres du conseil de la MRC des Sources;

No de demande	Subvention	TAUX	Municipalité/Ville	Modif/Com.	Total Travaux
C03018 PRR 0001	12 000 \$	95	Wotton	2015-2016	15 731 \$
C03018 PRR 0002	9 277 \$	95	Saint-Adrien	2015-2016	9 765 \$
C03018 PRR	6 810 \$	95	Saint-Adrien	2015-2016	7 168 \$

0003					
C03018 PRR 0004	6 778 \$	95	Wotton	2015-2016	7 135 \$
C03018 PRR 0005	8 330 \$	95	Asbestos	2015-2016	8 768 \$
C03018 PRR 0006	11 409 \$	95	Wotton	2015-2016	12 009 \$
C03018 PRR 0007	7 287 \$	95	Wotton	2015-2016	7 671 \$
C03018 PRR 0012	6 027 \$	91	Asbestos	2015-2016	6 623 \$
Total	67 918 \$				74 870 \$

Sommaire final 2015-2016

La répartition par municipalité étant	
Asbestos	2
Danville	0
Ham-Sud	0
Saint-Adrien	2
Saint-Camille	0
Saint-Georges-de-Windsor	0
Wotton	4
TOTAL	8

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers de la programmation 2016-2017 (tableaux suivants) selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leurs acceptations aux membres du conseil de la MRC des Sources;

No de demande	Subvention	TAUX	Municipalité/Ville	Modif/Com	Total Travaux
C03018 PRR 0008	12 000 \$	95	Danville	2016-2017	17 104,52 \$
C03018 PRR 0009	9 548 \$	86	Asbestos	2016-2017	11 102,50 \$
C03018 PRR 0010	10 494 \$	95	Saint-Adrien	2016-2017	11 046,00 \$
C03018 PRR 0011	10 425 \$	95	Ham-Sud	2016-2017	10 974,00 \$
Total	42 467 \$				50 227,02 \$

Sommaire partiel 2016-2017

La répartition par municipalité étant	
Asbestos	1
Danville	1
Ham-Sud	1
Saint-Adrien	1
Saint-Camille	0
Saint-Georges-de-Windsor	0
Wotton	0
TOTAL	4

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accepte les dossiers et les subventions présentés pour la programmation 2015-2016;

QUE la MRC des Sources accepte les dossiers et les subventions présentés pour la programmation 2016-2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom de la MRC des Sources pour l'exercice 2015-2016;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom de la MRC des Sources pour l'exercice 2016-2017 débutant le 1^{er} avril 2016.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE****2016-03-9483****LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du ministère de la Sécurité publique (MSP), datée du 9 mars 2016, par laquelle le ministère informe qu'à la suite de l'incendie de la Résidence du Havre à l'Isle-Verte, le rapport du coroner Me Cyrille Delage adressait une de ses recommandations au ministère de la Sécurité publique, soit d'inciter les autorités en milieu urbain et rural à procéder au regroupement des services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée sous une même direction;

CONSIDÉRANT que l'étude sur le regroupement des services de sécurité incendie ne fait pas partie du panier de services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le MSP prétend que la réalisation d'une telle étude peut être financée à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que le MSP ne tient pas compte qu'il s'agit d'un fonds de développement et que ce fonds n'est pas destiné au financement du regroupement des services incendies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour adresser une lettre au ministère de la Sécurité publique en réponse à la lettre du ministère.

Adoptée à l'unanimité.

ABSENCE

À ce moment-ci, la conseillère Mme Katy St-Cyr quitte la rencontre.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, 5 AVRIL 2016**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 5 avril 2016, à 13 h 30, à Saint-Adrien.

ENVIRONNEMENT**SITE D'ENFOUISSEMENT****2016-03-9484****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 29 février 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

2016-03-9485

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE PGMR 2016-2020

CONSIDÉRANT le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté son projet de PGMR 2016-2020 lors de la séance du 28 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT la constitution d'une commission composée de sept représentants du territoire de différents secteurs d'activités ;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues le 3 et 11 février 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport de la commission qui regroupe l'ensemble des informations soumises dans les mémoires déposées et les commentaires émis lors des consultations publiques ;

CONSIDÉRANT que le contenu et les recommandations de ce rapport font suite à deux rencontres de travail de la commission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources adopte le présent rapport déposé par la commission et appuie les recommandations soumises ;

QUE la MRC des Sources a intégré les recommandations du rapport de la commission dans son projet de PGMR adopté le 28 octobre 2015 ;

QUE la MRC des Sources soumette le rapport de la commission à titre de pièce officielle relative au dépôt du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources 2016-2020 aux instances gouvernementales attitrées à l'évaluation.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Des questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur le site d'enfouissement concernant le passif environnemental, la récupération des gaz, et les usages compatibles au schéma d'aménagement pour l'activité industrielle dans le secteur des haldes, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

M. Claude Messier, à titre de commissaire pour les consultations publiques du PGMR de la MRC des Sources, tient à souligner l'excellent travail de l'équipe et du président de la commission de consultation, M. Michel Plourde.

MRC FINANCES

2016-03-9486

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 29 février 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

2016-03-9487

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} FÉVRIER AU 29 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} février au 29 février 2016;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600045 à 201600159 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 317 311,19 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2016-03-9488

AVENIR D'ENFANTS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

2016-03-9489

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600064 à 201600082 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 15 644,59 \$.

Adoptée.

2016-03-9490

AVENIR D'ENFANTS

CONVENTION DE CESSON ET D'ASSUMATION RELATIVE À UN PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la réception de la convention de cession et d'assumption relative à un protocole d'entente entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants), la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les Partenaires de la petite enfance ont informé Avenir d'enfants qu'un nouvel organisme, soit la CDC des Sources, remplacera la MRC des Sources dans ses fonctions aux termes du Plan d'action et du Protocole, et ce, en date du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la cession de la gestion administrative des Partenaires de la petite enfance à la CDC des Sources permettra de soutenir l'organisme dans la consolidation de leur nouveau modèle de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en travaillant sur la réussite éducative des jeunes par les saines habitudes de vie, en favorisant un accompagnement plus soutenu des enfants en bas âge et des parents dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources remette à Avenir d'enfants, au plus tard le 30 août 2016, un rapport final de son administration des sommes, dans la forme demandée habituellement par Avenir d'enfants;

QUE la MRC des Sources remette à Avenir d'enfants, au plus tard le 15 septembre 2016, toute somme qu'elle détient en relation avec son administration du Plan d'action ou destinée à la réalisation de ce dernier;

QUE la MRC des Sources s'engage à coopérer avec Avenir d'enfants et la CDC des Sources pour donner effet à la présente cession;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la convention de cession, qui sera effective le 1^{er} juillet 2016.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2016-03-9491

DÉMISSION DU GÉOMATICIEN M. GABRIEL LANDRY

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de M. Gabriel Landry, au poste de géomaticien, effective le 12 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien

appuyé par le conseiller M. Michel Plourde
 QUE le conseil de la MRC des Sources accepte la démission de M. Gabriel Landry, en date du 12 avril 2016.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2016-03-9492

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos a déposé une demande de service pour l'année 2016-2017 à la MRC des Sources pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) ;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 18 410 \$ pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
 appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi d'Asbestos et la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA), soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service.

Adoptée.

2016-03-9493

INFOTECH – ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE POUR UNE BANQUE D'HEURES POUR LE LOGICIEL DE GESTION COMPTABLE SYGEM

CONSIDÉRANT l'exploitation du logiciel Sygem de la firme Infotech utilisé pour la comptabilité de la MRC des Sources depuis 1999;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du logiciel de gestion comptable Sygem requiert des appels de services pour permettre d'en maximiser l'utilisation;

CONSIDÉRANT que la banque d'heures actuelle tire à sa fin;

CONSIDÉRANT qu'une économie importante ressort de l'achat d'une banque d'heures plutôt que d'une utilisation à la pièce des services techniques de la firme Infotech pour une assistance visant à aider dans la gestion des écritures diverses, pour des formations d'appoint, etc., ceci, en plus du temps passé à des explications facilitant l'utilisation du logiciel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
 appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources autorise la signature d'un addenda au contrat de service pour une banque de 14 heures au coût de 1050 \$ (taxes en sus) ;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'addenda au nom de la MRC des Sources;

Adoptée.

2016-03-9494

DISSOLUTION ACLDE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT que la *Loi 28 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* a été sanctionnée le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 286 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, tel qu'adopté, prévoit les règles relatives à la fin de l'entente liant à la Municipalité régionale de comté des Sources au Centre local de développement desservant son territoire;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des droits du CLD des Sources a été transféré à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le CLD des Sources était membre de l'Association des CLD de l'Estrie (ACLDE) avant son abrogation par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'afin de clore administrativement l'existence de l'ACLDE, il est nécessaire de tenir une assemblée générale spéciale de dissolution ;

CONSIDÉRANT que la direction de la MRC des Sources recommande de désigner M. Martin Pellerin pour la représenter à l'assemblée générale spéciale de dissolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources désigne M. Martin Pellerin pour la représenter à l'assemblée générale spéciale de dissolution de l'Association des CLD de l'Estrie.

Adoptée.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MRC À TITRE D'OBSERVATEUR À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne désignera pas de représentant à la Table de concertation des aînés. Toutefois, la MRC offre sa collaboration dans des dossiers spécifiques qui lui seront présentés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, 1^{ER} JUIN 2016 – TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la tenue de l'assemblée générale annuelle, le 1^{er} juin 2016, de la Table de concertation des aînés.

MRC IMMEUBLE**IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)****2016-03-9495****OCTROI MANDAT PAR INVITATION, KONE – REMPLACEMENT DE COMMANDES ET DE MÉCANISMES DE L'ASCENSEUR**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation lancé par la MRC des Sources le 26 février 2016 concernant les travaux à effectuer au niveau du remplacement de commandes et de mécanismes de l'ascenseur à l'immeuble du 309 rue Chassé, Asbestos;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres, dont l'une de l'entreprise Ascenseur de l'Estrie inc. au montant de 81 500 \$ plus taxes et de celle de l'entreprise Kone inc. au montant de 85 937 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de l'entreprise Ascenseur de l'Estrie inc. est jugée non conforme car elle ne répondait pas à la clause 2.1.5 du cahier de charges qui stipule les conditions d'admissibilité et de conformités des soumissions : que toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée ;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de l'entreprise KONE est conforme au processus;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de matériaux et installation de 85 937 \$ plus taxes, la MRC peut procéder à l'octroi du mandat par invitation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire inclure la réalisation des travaux de remplacement du cylindre, du piston et des amortisseurs décrits à la section des travaux supplémentaires à option à même le présent mandat de remplacement des commandes et des mécanismes;

CONSIDÉRANT que le mandat octroyé inclut une garantie de 12 mois pièces et main d'œuvre et qu'aucuns frais d'entretien de l'ascenseur complet ne seront déboursés pour cette période ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources octroie le contrat par invitation à l'entreprise KONE pour les travaux de remplacement de commandes et des mécanismes de l'ascenseur situé au 309 rue Chassé, Asbestos pour une somme de 50 999 \$ avant taxes ;

QUE la MRC des Sources octroie également la section des travaux supplémentaires à option du remplacement du cylindre, du piston et des amortisseurs à même le présent contrat au montant de 34 938 \$ avant taxes ;

QUE la MRC des Sources ratifie officiellement l'émission du présent contrat à la suite de la réception du cautionnement d'exécution qui doit être déposé dans les quinze (15) jours à la réception de cette confirmation et d'un montant équivalent à vingt pour cent (20 %) incluant les taxes du prix du contrat total de 85 937 \$ plus taxes.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116

2016-03-9496

HYPOTHÈQUE DU 12 ROUTE 116 – COMITÉ TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-9436 par laquelle la MRC des Sources a signé une entente relative à l'aménagement, l'exploitation et l'administration de la piste multifonctionnelle ainsi qu'à l'accueil, l'intervention, le développement et la promotion touristique sur le territoire de la MRC avec le Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que le Comité touristique des Sources a procédé, à la demande de la MRC des Sources, au transfert des opérations du Bureau d'information touristique de la MRC des Sources dans le bâtiment aménagé sur les surlargeurs de la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que le Comité touristique des Sources avait pris une hypothèque sur l'immeuble sis au 12 Route 116 (ancien bureau d'information touristique) afin d'y effectuer des travaux de réfection importants, il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que ce prêt n'était pas complètement remboursé et que le Comité touristique doit assumer ces frais à même son budget, sans toutefois occuper les lieux;

CONSIDÉRANT que la mission du Comité touristique ne repose pas sur la gestion d'actifs immobiliers, mais bien sur la promotion et le soutien aux entreprises touristiques de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte de verser une subvention d'un montant de 5 367,16 \$ afin de soutenir le Comité touristique des Sources face à ses engagements financiers survenus dans ses anciens locaux du 12 Route 116, Danville;

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer un protocole pour l'octroi de cette dite subvention.

Adoptée.

VARIA

2016-03-9497

MOTION DE FÉLICITATIONS – PGMR

CONSIDÉRANT le travail effectué par les personnes qui ont contribué au processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources (PGMR);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources proposent une motion de félicitations à Mesdames Dominique Ratté et Karine Thibault pour leur excellent travail dans le processus de révision du PGMR.

Adoptée à l'unanimité.

Le préfet, M. Hugues Grimard, remercie M. Michel Plourde qui a su piloter, avec succès, la présidence de la Commission de consultation sur le PGMR de la

MRC des Sources, et remercie également les commissaires pour leur contribution.

2016-03-9498

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier